



678

II/11

M. S. W 26635

Rejects the policy of those who do their utmost to stimulate the division between whites and blacks.

f 375.-

\$ 107.-

260F

FRANÇAIS;

La Nation est en péril. Comme l'un de vos Représentants constituants qui n'a ni méconnu vos droits, ni trahi vos espérances; comme colon & un des grands propriétaires de Saint-Domingue; je crois de mon devoir de vous instruire de ma façon de penser. Veuillez me prêter un moment d'attention: lisez la lettre que j'ai écrite à un de vos véritables frères des Colonies; vous y verrez la vérité, la justice & la fermeté qui m'ont rendu digne de votre choix. Puissiez-vous dire un jour! « Un colon de l'île Saint-Domingue, après avoir conquis avec nous la liberté, nous a appris à la conserver ».

Quel spectacle affreux, mon ami, frappe vos yeux & déchire mon cœur! nos concitoyens, nos amis, nos parens égorgés, & ceux qui ont échappé au fer des assassins dans la plus affreuse misère! Les événemens ont donc malheureusement justifié ma prévoyance. Dès le commencement de la révolution françoise, je vous annonçai combien il étoit à craindre que le sentiment de la liberté ne portât la classe des hommes ignorants au-delà des limites nécessaires pour la conservation de la liberté même. Cette classe ne sent pas qu'une révolution peut bien être commencée par la seule lassitude de l'oppression, mais qu'elle ne peut avoir de résultats heureux, qu'autant qu'une Nation conserve ses moyens de finances. Ces moyens résident dans l'agriculture & dans le commerce, qui non-seulement cicatrisent les plaies qu'a faites le despotisme, mais même celles qui sont l'effet inévitable de la destruction des abus. C'est dans les principes de la Constitution que les hommes pervers puisent leurs moyens pour opérer la destruction de l'État. Ils n'ont à la bouche que les mots de *liberté* & *d'égalité*. Tous les papiers publics ne parlent que de leur amour fraternel pour les noirs Africains & leurs descendants, tandis que l'ame fermée à toute sensibilité, ils détournent leurs regards de la foule immense de François sans travail, livrés à toutes les horreurs de l'indigence, obligés de renoncer aux plus douces affections de la nature, à leurs femmes, à leurs enfans qu'ils ne peuvent nourrir, & grossissant chaque jour le nombre des victimes qui périssent dans les hôpitaux. C'est donc ici, c'est en France qu'ils foulent aux pieds l'humanité souffrante & outragée, pour lui élever un autel dans des lieux qu'ils ne connoissent pas. Se persuadera-t-on aisément que ceux qui se taisent sur les maux de leurs véritables frères, qui, loin de les diminuer, ne cherchent qu'à les accroître en les privant du travail que procurent les manufactures & le commerce, soient les vrais amis de l'humanité? Suffit-il de prendre le masque de la sagesse & du

326.8-5
PAY

PAYEN-BOISNEUF.

patriotisme, pour être vertueux & patriote? Non, mon ami, ces sortes de gens ne cherchent qu'à satisfaire leurs passions. Ils veulent paroître quelque chose dans le monde & les circonstances seules déterminent la route qu'ils doivent tenir. Vils & rampants sous le despotisme, ils conservent encore, sous le regne des loix, leur caractère de duplicité pour mieux aiguïser les poignards sur lesquels ils fondent l'espoir d'une célébrité: car l'hypocrisie a aussi ses héros.

Qu'au milieu des méchans, il est difficile de faire le bien! La Constitution françoise est sage; elle convient à la France: mais elle ne peut convenir aux colonies, puisqu'elle les anéantiroit. L'Assemblée Nationale constituante en décrétant que cette Constitution n'étoit pas celle des colonies, a déclaré qu'elle ne pouvoit pas l'être. Ceux donc qui, sous prétexte de patriotisme, veulent en faire l'application aux colonies, sont les ennemis cachés, & les plus dangereux de la Constitution. Ils veulent opérer la destruction de la liberté françoise par l'anéantissement du commerce, de l'agriculture & de la navigation. En étouffant tous ces germes de prospérité, ils s'assurent l'anéantissement de la marine nationale & la dépendance absolue de la France envers les autres puissances maritimes: ils s'assurent l'impossibilité du paiement de l'impôt sans lequel un état ne peut subsister. Ils n'ignorent pas que si dans les villes la corruption des mœurs se calcule à raison de la population, on peut aussi calculer les erreurs politiques auxquelles entraîne un patriotisme mal entendu, à raison de cette même population. C'est donc Paris, Bordeaux qu'ils ont choisis pour leur théâtre: c'est là qu'ils trouvent ces imaginations exaltées qui n'aperçoivent pas les pièges tendus à la vertu & secondent de bonne foi les desseins des pervers. C'est là que, sous le voile de l'humanité & du patriotisme, ils comptent opérer la subversion de l'état. Voyez avec quel empressement ces prétendus philanthropes se sont servis du malheureux Décret du 15 mai, arraché

par les amis des noirs, malgré la résistance du Comité Colonial dont j'étois membre alors. La fermeté du comité ne s'est point démentie. Il a constamment persévéré à croire, à dire que cet impolitique décret armeroit les Nègres contre les blancs, & feroit la perte des Colonies : enfin, le 24 septembre, sur un nouveau rapport du comité Colonial, l'Assemblée constituante a fait un Décret qui anéantit celui du 15 mai & les précédents, donne aux Colonies l'initiative sur l'état des personnes non libres, & sur l'état politique des hommes de couleur & nègres libres, sous la seule sanction du Roi. Que les discussions de la législature actuelle ne vous inquiètent point. Vous pouvez être certain que la Nation & le Roi ne laisseront point porter atteinte aux Décrets constitutionnels, & que les gens de couleur n'auront que ce que leur donnera, sous la sanction du Roi, l'assemblée coloniale actuellement au Cap. Jamais le Roi n'abandonnera la prérogative qui lui a été accordée constitutionnellement par le Décret du 24 septembre, seul Palladium des colonies, si l'assemblée coloniale, remplie de ses devoirs, n'a pas la lâcheté de proposer une constitution de circonstances qui feroit perdre à la France toutes ses colonies avant que les maux soufferts par celle de Saint-Domingue puissent être réparés.

Sans doute que toute société doit prendre pour baze de sa constitution les principes fondés sur les droits de l'homme. Mais nulle société ne pourroit exister si elle n'adoptoit des exceptions nécessaires pour sa propre conservation. Ces exceptions ne peuvent porter atteinte aux droits civils appartenant à tous, & dont chacun peut jouir sans nuire à personne : mais toute société doit restreindre les droits politiques qui, confiés indistinctement à tous, l'entraîneroient bientôt à sa perte. La Constitution Française, la mieux raisonnée, la plus juste, & par cela même la plus sublime qui ait encore existé, en fournit l'exemple. Plus d'un tiers des Français, composé de ceux qui ne paient pas un écu d'impôt, & de ceux qui sont dans la domesticité, sont exclus entièrement des droits politiques ; un autre tiers en est exclus en partie, ne pouvant qu'élire & jamais être élu. Ce n'est donc qu'à un tiers, à peu près, des Français que la plénitude de ces droits a été accordée. Il est donc incontestable que c'est par l'exclusion aux droits politiques, soit en partie, soit en totalité, qu'une société parvient à se conserver.

Mais le moyen qu'une société adopte pour parvenir à cette exclusion, doit-il être le même pour toutes les sociétés ? Non : c'est à chaque société à choisir celui qui lui est le plus salutaire. En France, où le plus grand intérêt réside dans la propriété, le moyen d'exclusion a dû être pris

dans l'impôt qui constate une propriété. Mais dans les Colonies, où l'intérêt réside spécialement dans la subordination de l'esclave envers le maître, c'est dans la proximité de l'esclavage & de l'esclave que doit être pris le moyen d'exclusion aux droits politiques ; d'où il suit que c'est à raison de l'éloignement de l'esclavage & du rapprochement au blanc, seul & vrai colon, qu'il faut graduer l'exercice de ces droits. Je suis donc d'avis qu'on accorde aux Nègres libres & aux Gens de couleur libres, tous les avantages des droits civils ; mais les droits politiques ne doivent être accordés qu'à ceux qui après plusieurs générations, se rapprocheront du blanc, & se trouveront assez éloignés de l'esclavage pour n'avoir plus d'affinité avec les esclaves, dont la fréquentation produiroit des liaisons dangereuses. La France, en formant des Colonies, a entendu qu'elles fussent régies par des Français, & non par des noirs Africains, & leurs enfants. Quelle absurdité de prétendre que les Nègres & les Mulâtres affranchis ou fils d'affranchis, deviennent les administrateurs & les juges des Français ! Seroit-ce avec un pareil ordre de choses qu'on se persuaderoit de bonne foi pouvoir conserver les Colonies ? Tout homme sensé dont les intentions sont pures, tout Français patriote, désirant la conservation & la prospérité de l'état, conviendra que cela est impossible, & que la destruction des Colonies, & par suite celle de l'empire français, en seroient le résultat. Je dis la destruction de l'Empire français ; car que seroit la France sans commerce maritime, c'est-à-dire sans un navire marchand, sans matelots, sans marine nationale, recevant la loi des autres Puissances qui lui interdiroient la faculté de faire sortir un seul canot de ses ports, & l'obligeroient à recevoir leurs marchandises & à leur livrer les siennes au prix de leur volonté arbitraire ? Puisque la prospérité, que dis-je ? l'existence même de la France dépend de la conservation des Colonies, la France ne peut se dispenser de concourir de toute sa puissance à maintenir les moyens conservateurs des Colonies. Mais quels sont ces moyens ? L'organisation des Colonies démontre clairement que le nombre des esclaves étant infiniment supérieur à celui des blancs, les moyens les plus puissants ne peuvent être pris dans la force physique. Ils doivent en conséquence être puisés dans la force morale. C'est donc en conservant l'opinion qui a établi une grande distance entre le blanc & le noir, que l'on peut parvenir à rendre nulle la force réelle. Les amis des noirs ont parfaitement senti cette vérité, & c'est elle qui a dirigé leur marche. Ils ont dit : « N'attaquons plus directement l'esclavage dont la France entière a demandé &



» reçu le prix ; nous ne réussissons pas : une Nation ne peut
 » se vouer à l'exécration & à l'infamie. Mais travaillons
 » sous œuvre ; nos coups cachés n'en seront que plus cer-
 » rains. Détruisons la force d'opinion sur laquelle repose
 » l'édifice des Colonies : élevons les Nègres, les gens de
 » couleur affranchis & frères d'esclaves au niveau des
 » blancs leurs bienfaiteurs ; par-là nous détruirons toute
 » subordination, & l'esclave dira : *mon frere est l'égal de*
 » *mon maître, je suis autant que mon frere, donc je suis l'é-*
 » *gal de mon maître.* C'est alors que nous jouirons du fruit
 » de nos travaux, & que nos yeux verront écrouler,
 » comme par un effet magique, la France & les Colonies.

Les malheureux événemens qui ont détruit la plus belle
 partie de Saint-Domingue, ne laissent plus douter que ce
 projet formé au milieu des ténèbres de la plus noire scé-
 lératesse, ne soit sur le point de s'accomplir entièrement.
 Déjà un prétendu concordat, présenté les armes à la main,
 à la Municipalité d'une ville, dans un moment où l'on
 égorge le cultivateur, est accueilli par les suppôts du Dé-
 partement de la Gironde ; déjà il est annoncé comme de-
 vant faire la loi des Colonies, jusques dans la tribune des
 Législateurs, où, pour étouffer les cris des mourans, on
 crie que *l'humanité est vengée.* Le Gouvernement n'a plus
 un moment à perdre, s'il veut sauver les Colonies & la
 France. Il doit non-seulement employer les forces qui lui
 sont confiées à rétablir la tranquillité, mais encore à la
 consolider en faisant rentrer les gens de couleur dans la
 classe intermédiaire, qu'ils ne doivent jamais cesser de
 composer. Sans cet intermédiaire il ne pourroit plus
 exister de subordination dans les ateliers. Jamais le blanc
 ne pourroit reposer sa tête sans craindre d'être égorgé.
 L'homme ne peut vivre dans de pareilles appréhensions ;
 il veut, il doit s'en dégager : & si le Gouvernement,
 devenu timide par les cris d'une multitude insensée, pou-
 voit se résoudre à demeurer tranquille spectateur des
 événemens que produira bientôt le prétendu concordat,
 le blanc doit renoncer au séjour des Colonies ; il doit
 élever son ame ; il doit la remplir d'une saine philosophie ;
 il doit voir avec mépris les richesses, & user de ses lu-
 mières & de sa prudence pour s'assurer le repos & du
 pain, oui du pain seulement. Il dira donc à ses esclaves :
 « Ce ne sont point les prétendus philanthropes dont les
 » perfides conseils vous ont mis dans les mains le fer des
 » assassins, & la torche des incendiaires, qui peuvent vous
 » procurer la liberté. Ils ne peuvent que vous donner la
 » mort, ou, ce qui est encore pire, des chefs qui ne vous
 » conserveront un instant que pour vous sacrifier à leurs
 » caprices. C'est moi qui puis vous rendre libres, moi seul,

» dont vous êtes la propriété d'autant plus assurée, qu'elle
 » doit être protégée par vingt-quatre millions d'hommes.
 » Ils ont reçu & partagé entr'eux le prix que j'ai donné
 » de cette propriété. Je ne vous dis qu'une vérité qui vous
 » est connue. Chacun de vous a encore gravé dans sa
 » mémoire le nom des navires & des Capitaines François
 » qui vous ont reçu des mains des brigands, dont vous
 » étiez les esclaves & les victimes, pour vous conduire
 » sur cette terre où vous comptiez servir de festin à de
 » nouveaux tyrans. Vous m'avez vu, ma bonté vous a
 » rassurés. Un Gouvernement paternel vous a nourri ; il a
 » entretenu parmi vous la paix, la concorde & l'abon-
 » dance par une justice douce qui a écarté de vous les po-
 » tences & les roues destinées au châtement des hommes
 » libres d'Europe. Il n'a exigé de vous, lorsque vous
 » étiez en bonne santé, qu'un travail modéré. Mes mains,
 » les mains de votre maître vous ont soignés dans vos
 » maladies ; mon intérêt personnel se réunissoit à l'humani-
 » té pour votre conservation. Qui de vous ne me doit la
 » vie ? Je vous ai laissé jouir d'une partie des fruits de vos
 » travaux ; l'autre a servi à payer le prix que les Fran-
 » çois ont exigé en vous faisant ma propriété. Vos mains
 » ont cultivé ces plaines, où des millions de barriques
 » de sucre & d'indigo ont été fabriquées, & où vous
 » avez cueilli cette quantité presqu'incalculable de
 » coton qui a alimenté les manufactures de France.
 » Vos mains ont cultivé ces montagnes d'où est descendue
 » cette énorme quantité de café qui a chargé tant de
 » navires sous vos yeux. Mais plus les François ont reçu
 » pour vous, moins ils peuvent disposer de vous ; leurs
 » droits ne peuvent commencer qu'avec la justice, qu'après
 » avoir remboursé le prix qu'ils ont vendu votre liberté.
 » Voilà les limites dans lesquelles ils sont renfermés, &
 » qu'ils ne mépriseront jamais. Jamais ils ne consentiront
 » que la postérité puisse dire : *les François furent injustes en*
 » *vous donnant de nouveaux maîtres, & scélérats en vous*
 » *rendant libres.* C'est donc de moi seul que vous pouvez
 » recevoir la liberté : mais pour vous en faire jouir, il
 » faut que je vous prépare, & que je m'assure des moyens
 » de subsistance. Voici ce que je vous propose pour le
 » bonheur de tous : Vous cultiverez mes terres pendant deux
 » années, ainsi que vous avez fait jusqu'à ce moment ;
 » tous les produits m'appartiendront, & serviront à m'as-
 » surer un morceau de pain qu'aucun de vous ne m'en-
 » viera ; au terme des deux années, je partagerai mes terres
 » entre vous par égales portions, de telle sorte que chacun
 » reconnoitra sa propriété & celles des autres : & afin
 » d'empêcher qu'aucune puissance étrangère puisse vous

» dépouiller pour accroître les finances & s'en servir contre
» la France, autrefois ma patrie, avant ce partage vous
» démolirez tous les bâtimens & manufactures, & vous dé-
» truirez toute culture de luxe. »

La grandeur d'ame, mon ami, se fait connoître dans les dangers; elle écarte la pusillanimité & nous porte avec rapidité au but qui satisfait à tout.

On explique aisément pourquoi la division regne entre les cultivateurs & les négocians habitans des villes. Lesoiseaux de passage ne s'inquiètent point du champ qu'ils dévastent, pourvu qu'ils s'engraissent. N'espérez donc pas d'union entr'eux & vous. Ne voyez-vous pas pourquoi ils se sont joints aux mulâtres, pourquoi ils ont accepté avec empressement le prétendu Concordat, & l'ont fait porter avec solemnité aux pieds de nos nouveaux Législateurs? l'intérêt seul est leur Dieu. Qu'importe la durée des Colonies, si un moment les enrichit!

Ils n'ont vu que des mines d'or dans l'égalité entre le blanc & l'affranchi; rivalité de luxe, conséquemment consommation; dégoûts & dangers dans le séjour des Colonies pour le cultivateur, conséquemment expulsion des propriétaires planteurs, & avantage passager, mais inappréciable, de traiter avec des gérans inexpérimentés dans les affaires. Le poignard toujours levé sur le sein des cultivateurs, de leurs femmes, de leurs enfans, ne peut inquiéter ces habitans des villes. Ils auront bientôt des murs, à la dépense desquels vous aurez contribué, pour mettre à couvert leur fortune & leur vie. La condition du cultivateur sera d'autant plus dure alors, que sa propriété n'ayant aucune stabilité, ne pourra présenter cette sécurité qui établit la confiance, & fait naître le crédit.

Que les Colons réfléchissent donc mûrement & que les dangers présents ne leur cachent point les dangers à venir.



134425

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



80128906

